

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRÊTE N° 13/2026 DU 9 FEVRIER 2026 PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de Vallorcine,

**Vu** la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;  
**Vu** le Code de la Voirie Routière ;  
**Vu** le code de la route, et notamment son livre IV ;  
**Vu** les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération ;  
**Vu** la demande de la société AXECOM pour le raccordement de la fibre du bâtiment de la Gare ;  
**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des travaux ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules, avec ou sans moteur, sera interdit le lundi 10 mars 2026 de 6h00 à 18h00, sur les places de stationnement devant le bâtiment de la gare.  
De plus, la circulation des véhicules, avec ou sans moteur, au croisement de l'avenue de la Gare et de la route du Tacul se fera sur chaussée rétrécie le lundi 10 mars 2026 de 6h00 à 18h00.

**ARTICLE 2 :** La signalisation et la sécurité seront assurées par la société AXECOM.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :  
Monsieur le Chef des Services Techniques,  
Monsieur le Garde Champêtre de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC,

Rédigé le : 09/02/2026

Publié en ligne le 09/02/2026

Certifié exécutoire le 09/02/2026

Fait à Vallorcine le 09/02/2026

**Le Maire,**

Jérémy VALLAS

